
ARRÊTÉ N° 2022.12. N°1250A

Objet : Fermeture de l'école élémentaire des Grèzes, 27 chemin des Grèzes à Montélimar, le 5 décembre 2022

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L212-4 et L212-5 du Code de l'éducation ;

Considérant l'absence de fonctionnement du dispositif de chauffage au sein des locaux de l'école élémentaire des Grèzes le 5 décembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : l'école élémentaire des Grèzes, 27 chemin des Grèzes à Montélimar sera fermée la journée du lundi 5 décembre 2022.

Article 2 : La réouverture des locaux est fixée au mardi 6 décembre au matin.

Article 3 : Le présent arrêté est exécutoire de plein droit dès son affichage ainsi que sa transmission, s'il y a lieu, au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le présent arrêté est transmis pour information à Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Montélimar le 5 décembre 2022

Le Maire

